

RUBAN LED BLANC SERIE HIGHLUX

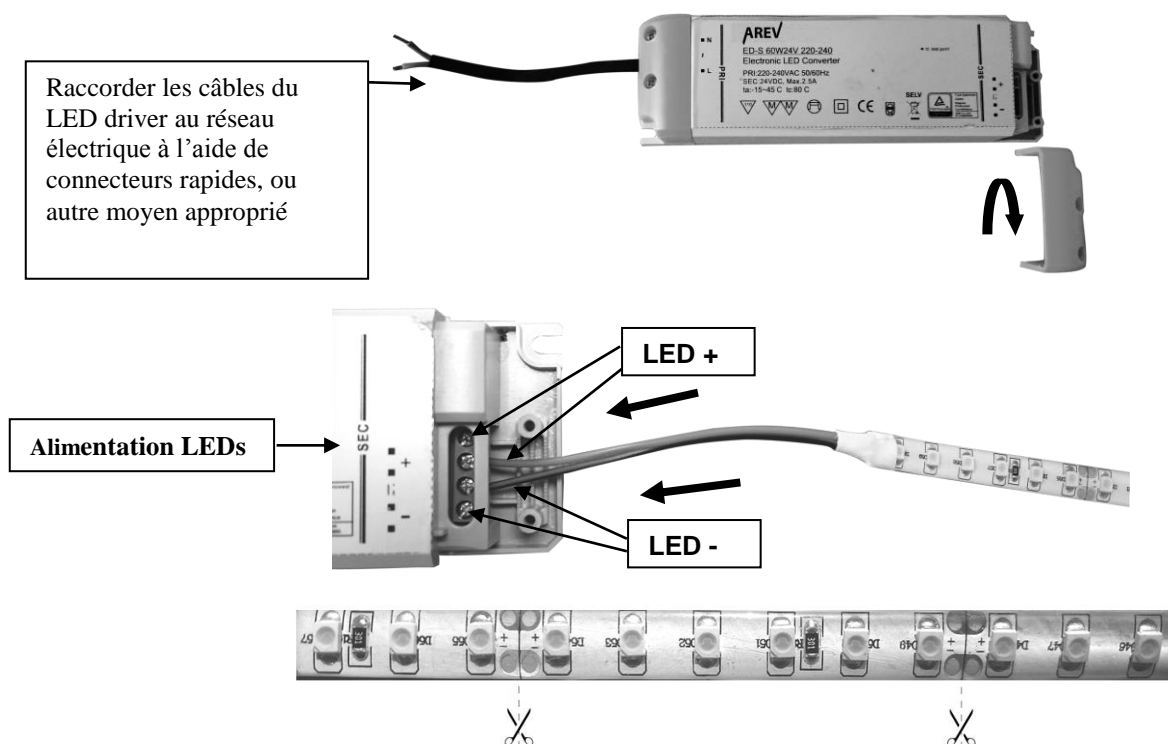
CONSERVER CES INSTRUCTIONS

CARACTERISTIQUES

Référence	Classe	IP	Flux Lumineux	Longueur (m)	Alimentation	Nombre de leds
600706	Classe II système complet / Classe III LEDs	20	700lm/m	10	220-240V-50Hz / 24V DC	120 LED/m
600716		20	700lm/m	5	220-240V-50Hz / 24V DC	120 LED/m

- Convenant au montage direct sur des surfaces normalement inflammables (telles que bois ou papier peint). *Convenant également pour une installation avec des profilés en aluminium de marque **ARLUX** ref. **600720** / **600722** / **600724**.*
- Pour utilisation exclusive en intérieur, en emplacement sec.

MISE EN ŒUVRE



- Raccourcir, si besoin, le ruban en le sectionnant à l'aide d'une paire de ciseaux dans les zones dépourvues de composant (voir photo).
- Remettre le cache sur le driver LED.
- Fixer le ruban sur le support choisi au moyen de son adhésif, ou de clips de fixation (non fournis).

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Les diodes électroluminescentes ne sont pas remplaçables ; en fin de vie de celles-ci, l'appareil devra être mis au rebut.
- En cas de remplacement de l'adaptateur, n'utiliser qu'un modèle de mêmes caractéristiques.
- L'adaptateur fourni n'est à utiliser qu'avec cet appareil, ne pas utiliser avec d'autres dispositifs.
- Ce produit n'est pas un jouet, tenir hors de portée des enfants.
- L'utilisation de cordons d'alimentation endommagés risque de provoquer un incendie ou une électrocution.
- Ne pas utiliser de cordons d'alimentation endommagés, brisés ou modifiés. Par ailleurs, ne pas utiliser de cordons d'alimentation qui ont été coincés sous des objets lourds, fortement tirés ou gravement tordus. Cela risquerait de provoquer un incendie ou une électrocution.
- Ne pas manipuler le cordon d'alimentation avec les mains humides, cela risquerait de provoquer une électrocution.



Les produits électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères et devront être déposés dans les aménagements spécifiques prévus pour leur recyclage; en cas de besoin demander conseil au point de vente ou à votre mairie.